



CODE D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE

Pour la protection et la quiétude de notre
Lac Coulombe

1. PRÉAMBULE ET OBJECTIFS

Notre lac est un milieu naturel fragile et un espace de détente partagé. D'une superficie restreinte, il requiert une attention particulière pour préserver la qualité de son eau, sa faune, sa flore et la quiétude des résidents et visiteurs.

L'adoption de ce code d'éthique vise à :

- Assurer la pérennité de l'écosystème aquatique et riverain.
- Garantir la sécurité de tous les usagers du lac.
- Favoriser une cohabitation harmonieuse et paisible entre riverains, baigneurs et plaisanciers.

2. RÈGLES DE MOTORISATION ET NAVIGATION

Afin d'éviter la dégradation du milieu aquatique et de limiter la pollution sonore et atmosphérique, des règles strictes s'appliquent à toutes les embarcations à moteur :

- **Limitation de puissance** : Seuls les moteurs d'une puissance maximale de **9,9 forces (hp)** sont autorisés sur le lac.
- **Technologie du moteur** : Les moteurs à combustion doivent être **strictement à 4 temps** (ou électriques). Les moteurs à 2 temps traditionnels sont interdits en raison de leur fort taux de rejets d'hydrocarbures dans l'eau.
- **Types d'embarcations interdites** : Les véhicules nautiques à moteur ou électrique (motomarines/seadoo), bateaux de type a vagues (*wakeboard / wakesurf*) et tout bateau générant une forte vague sont proscrits.

3. PROTECTION DE L'EAU ET DE L'ÉCOSYSTÈME

La santé écologique du lac dépend des gestes quotidiens de chacun :

- **Lavage obligatoire des embarcations** : Tout bateau, canot, kayak ou planche ayant navigué sur un autre plan d'eau doit être soigneusement lavé et asséché avant toute mise à l'eau afin d'éviter l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes (ex. : myriophylle à épis).
- **Deux stations de lavage**: situées au centre des villages de Saints-Martyrs-Canadiens et de Beaulac-Garthby sont disponibles pour nos riverains.
- **Zéro déversement** : Il est strictement interdit de jeter des déchets, du carburant, de l'huile ou des produits nettoyants (même biodégradables) dans le lac ou sur les berges.
- **Zones peu profondes** : Réduisez le régime du moteur ou relevez-le dans les zones à faible profondeur pour éviter d'agiter les sédiments du fond, ce qui favorise la prolifération des algues.

4. VITESSE ET PROTECTION DES RIVES

L'érosion des berges est une menace directe pour la transparence de l'eau, la faune aquatique et les propriétés riveraines :

Zone de protection des rives : La vitesse des embarcations motorisées est limitée à un maximum de **5 km/h à moins de 30 mètres de la rive**.

- **Trajectoire** : Éloignez-vous perpendiculairement de la rive avant de prendre votre vitesse de croisière.

5. SÉCURITÉ ET PRIORITÉ D'USAGE

La sécurité est la responsabilité de chacun :

- **Priorité absolue** : Les nageurs ainsi que les embarcations non motorisées (kayak, canot, planche à pagaie, pédalo) ont toujours la priorité absolue sur les embarcations à moteur.
- **Distances de sécurité** : Maintenez une distance minimale de **30 mètres** avec tout baigneur ou embarcation non motorisée.
- **Équipement de sécurité** : Chaque personne à bord doit disposer d'un vêtement de flottaison individuel (VFI) conforme aux normes en vigueur.

6. RESPECT DE LA FAUNE ET DU LAC

Afin de préserver notre écosystème et de cohabiter harmonieusement avec la faune locale, merci d'adopter ces gestes simples :

- **Protéger les zones sensibles** : Respectez les restrictions de navigation motorisée dans les marais, les embouchures de rivières et les zones de fraie.
- **Éviter de perturber les animaux** : Gardez une distance sécuritaire pour ne pas interrompre l'alimentation et la nidification de la faune.
- **Observer à distance** : Ralentissez votre embarcation et laissez les animaux évoluer librement sans modifier leur trajectoire.

7. QUIÉTUDE ET RESPECT DU VOISINAGE

Le son voyage très facilement sur un plan d'eau de cette superficie :

- **Pollution sonore** : Modérez le volume de la musique et les bruits excessifs sur le lac en tout temps.
- **Heures de tranquillité** : Il est demandé de respecter la tranquillité des lieux, particulièrement tôt le matin (avant 9 h) et en soirée (après 20h).
- **Éclairage nocturne** : Évitez les projecteurs orientés vers l'eau ou les propriétés voisines lors de la navigation de nuit ou sur les quais.

8. ENGAGEMENT COLLECTIF

L'application de ce code d'éthique repose sur le sens des responsabilités, le respect mutuel et la courtoisie de l'ensemble des résidents et de leurs invités. En protégeant notre lac aujourd'hui, nous préservons sa beauté et sa valeur pour les générations futures.

